

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### Convenances sociales d'une définition dogmatique sur l'Immaculée Conception de la B. V. Marie.

PREMIÈRE PARTIE.

[Un savant recueil que publient à Rome les RR. PP. Jésuites, la *Civiltà cattolica*, contient dans l'une de ses dernières livraisons un travail qui a fait une vive impression dans le monde catholique. Il a été reproduit par tous les journaux catholiques de l'Italie et traduit par eux dans d'autres pays de l'Europe. La question traitée dans ce travail est la plus grande et la plus importante question du temps présent, pour ceux qui savent quels liens rattachent à l'ordre surnaturel et font dépendre de ce qui se passe dans cet ordre les destinées des sociétés humaines.

Nous donnons aujourd'hui la première partie de la *Civiltà*, où la question est simplement exposée. Le reste, avec la troisième partie paraîtront successivement, et on verra avec quelle profondeur y sont discutées et réfutées les objections qui empêchent encore quelques esprits de reconnaître la convenance et l'utilité d'une définition dogmatique sur l'Immaculée Conception.]

Il a paru très remarquable à beaucoup de personnes que le souverain Pasteur de l'Eglise, tandis qu'il se trouvait exilé à Gaète par suite d'une des plus vastes et des plus terribles révolutions qui aient agité l'Europe, et Rome en particulier ait eu précisément à ce moment la pensée d'interroger l'Eglise universelle, par l'organe de l'épiscopat catholique tout entier, relativement à une question purement dogmatique et très éloignée en apparence d'avoir le moindre rapport avec la temple qui en ces jours-là brûlait le monde. Pie IX, par son Encyclique du 2 février 1854, prescrivait aux Evêques de prier eux-mêmes et de faire prier publiquement et solennellement les fidèles de leurs diocèses respectifs pour obtenir de Dieu des lumières, et ensuite de répondre et de dire quelle était la croyance, quels étaient l'amour et le culte des fidèles envers l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, quel désir nourrissaient les Evêques eux-mêmes et leurs peuples de voir un tel mystère défini comme article de foi par le Saint-Siège. Secondement, il enjoignait aux Evêques de dire leur avis sur la convenance et sur l'opportunité d'une telle définition dogmatique.

L'impulsion donnée par un Pape dans l'exécution après elle une suite de lettres pastorales, de conférences, de prières et d'études, et enfin de réponses analogues. Tout le long de l'année orageuse de 1849, et pendant une partie de l'année 1850, tant dans l'Europe qu'en Italie, par des séditions, des révoltes, des guerres civiles et étrangères, dans le sein de l'Eglise, qui, en plusieurs endroits, était en butte à ces agitations, on priait, on discutait, on se consultait, et enfin on répondait au Vicaire de Jésus-Christ, relativement à la croyance commune de ce mystère et à la convenance de le définir dogmatiquement. Les réponses furent presque toutes dans le temps de la révolution, et en grande partie transmises lorsqu'elle durait encore, furent énoncées dans les assemblées de 1851 et 1852, et considérées ensemble, elles présentaient l'image comme d'un Concile dispersé. On en compte près de 500; mais, bien plus nombreux sont les Evêques qui y donnèrent leur avis, puisqu'une seule lettre est quelquefois signée par les pasteurs de toute une province et même de tout un royaume. Il n'est pas de langue, de tribu, de peuple ou de na-

tion qui ne soit représenté de quelque manière dans cet ensemble de documents: de la Grèce et des rives occidentales du Japon jusqu'aux plages du Pérou et de la Californie des rives septentrionales de la Baltique jusqu'à l'Australie et au Cap de Bonne-Espérance. La croyance, les sentiments, le vœu de deux cents millions de catholiques ne pouvaient être attestés d'une manière plus digne et plus authentique.

Nous avons eu occasion de prendre une connaissance attentive de ces documents. Quant à la première question de l'Encyclique, relativement à la croyance des fidèles à ce mystère et à la dévotion qu'ils montrent envers lui, le témoignage des Evêques est unanime, ferme, résolu. La croyance, disent-ils, est universelle, et, sur ce point, il n'y a aucune hésitation, ni parmi leurs peuples, ni dans leurs clergés; et, sauf quelques rares exceptions, le désir de voir ce mystère défini dogmatiquement n'est pas moins général. Vingt-neuf Evêques sur trente peut-être écrivent en ce sens et rendent témoignage de leur propre conviction et de leur désir.

Nous laissons aux théologiens le soin d'examiner si un sentiment universel et si unanime des fidèles et, on peut le dire, de l'épiscopat catholique tout entier, peut fournir un motif suffisant et un argument pour une définition dogmatique. A eux de juger si l'obscurité, quelle qu'elle soit, doit être volée les commencements de la tradition relativement à cette croyance, est suffisamment compensée par l'universalité et l'unanimité de la croyance actuelle; si ce que l'Eglise a fait jusqu'à présent, soit par la solennité de ses fêtes, soit par le décret dans lequel elle a expressément excepté la Vierge de la loi universelle, relativement à la faute d'origine, peut aujourd'hui justifier ce dernier pas. Pour nous, nous nous abstenons de porter un jugement sur la question purement dogmatique sur laquelle prononceraient des personnes plus spécialement versées dans ces sortes d'études. Attendant avec une respectueuse tranquillité le jugement suprême du Saint-Siège, nous nous garderions bien de prévenir à cet égard l'avis que donneront avec autorité ceux à qui a été confié le soin d'examiner la question proprement théologique.

Il est seulement sur la seconde question de l'encyclique que nous nous permettrons quelques observations, parce que cette question se rattache à l'objet de nos études spéciales, et qu'elle est la seule qui ait rencontré une sorte d'opposition de la part de quelques Evêques, en très-petit nombre, il est vrai, mais d'une autorité grave, et ce qui est plus fort, pour des raisons dignes d'être posées avec la plus sérieuse attention. Cette seconde question portait sur l'opportunité et la convenance d'une telle définition dogmatique dans les circonstances présentes. Or, des prélats très-respectables ont jugé que cette définition, faite pour satisfaire un saint désir des personnes pieuses, pourrait exposer l'Eglise à de nouvelles calamités de la part des hérétiques, comme si elle fabriquaient de nouveaux dogmes; et, d'un autre côté, ils pensaient qu'un moment d'une tendance universelle des hérétiques à se réunir au centre de l'unité catholique, ce serait peut-être un nouvel obstacle pour les hérétiques disposés à se convertir, de se voir imposer par l'Eglise comme obligation une croyance qui, jusqu'ici, a été laissée à la simple pitié des fidèles.

Ces considérations nous paraissent d'autant plus graves que cette faculté que l'Eglise de définir une vérité comme de foi, étant le plus grand pouvoir qui se puisse exercer sur l'hom-

me, il ne semble pas que l'exercice en soit laissé sans limites; or ces limites peuvent être déterminées que par la nécessité précise de conserver intact le dépôt de la foi. C'est là ce qu'on doit induire des faits historiques; car on ne voit pas que jamais l'Eglise ait défini un dogme autrement que pour condamner une erreur contraire; et, du moins, il ne nous semble pas qu'elle l'ait jamais fait pour honorer quelque objet d'un culte fervent, ou pour contenter le pieux désir et la dévotion des fidèles, quelque ardente et universelle qu'elle fût. C'est pourquoi il paraîtrait que cette universalité et cette fermeté dans la croyance de ce mystère, qui sont attestées par l'épiscopat, loin de provoquer une définition, doivent plutôt produire l'effet contraire, car elles prouvent précisément que cette définition n'est pas nécessaire; et nous disons, il n'y a qu'un instant, que la nécessité seule doit, selon nous, déterminer l'exercice de ce pouvoir, le plus grand de tous ceux que Jésus-Christ a accordés à son Eglise. En résumé, on pourrait dire qu'il manque une erreur, une hérésie contraire à ce admirable privilège de la Vierge, pour que la condamnation de cette erreur et de cette hérésie rende nécessaire la définition dogmatique du privilège lui-même. Ainsi, la maternité divine et la virginité perpétuelle de Marie, bien qu'elles fussent crues fermement et universellement par les fidèles depuis les premiers temps de l'Eglise, n'auraient cependant peut-être jamais été définies dogmatiquement par les conciles, si l'on n'eût trouvé des blasphémateurs et d'impurs hérésiarques pour les combattre. Par la même raison, quelque ardent que soit le désir d'une définition dogmatique de l'Immaculée Conception, la pensée recule devant la question de convenance et d'opportunité, ou du moins elle hésite avant de se résoudre pour l'affirmative. Ajoutez qu'en des temps où l'on voit l'intelligence humaine s'égarer si étrangement et où débordement d'erreurs théoriques et pratiques infester la société catholique jusqu'à lui faire craindre la tyrannie de l'erreur et de l'invasion d'une nouvelle barbarie, et il semblerait au moins inopportun que l'Eglise s'occupât de porter une définition relativement à une vérité que personne ne nie, à laquelle les hérétiques, les schismatiques et les démagogues ne pensent même pas; et peut-être la définition de l'Eglise ne les y fera-t-elle penser que pour la tourner en ridicule par leurs sarcasmes et leurs blasphèmes.

Telles sont les raisons que l'on fait valoir pour résoudre négativement la question d'opportunité, et cependant, chose au premier abord extraordinaire, ce sont précisément les faits dont l'ensemble donne de la force à ces raisons, ce sont les attaques même auxquelles l'Eglise est en butte, qui engagent un grand nombre d'Evêques, nous pourrions dire la majorité, ainsi qu'un grand nombre de fidèles les mieux instruits et des plus pieux à concourir pour l'opportunité de la définition désirée. Il seroit, ils affirment qu'elle aurait pour résultat de dissiper les ténèbres des erreurs modernes, de ramener les égares dans le droit chemin, de porter un coup mortel aux ennemis acharnés de Jésus-Christ et de son Eglise. Et, par ce motif, il est incroyablement quelles instances elles ont fait à la Chaire de Saint-Pierre et par quels vœux ardents ils la supplient de mettre fin à tous les délais et d'en venir à la définition ou après laquelle ils soupirent, et de laquelle ils osent se promettre le rétablissement de l'ordre dans le monde.

Nous comprenons qu'une telle persuasion

peut prendre son origine dans une confiance filiale envers la Mère de Dieu, les fidèles étant convaincus que plus ils seront fervents, dévotement et constants dans les hommages qu'ils lui rendent, plus elle sera généreuse dans la protection qu'elle leur accorde. Toutefois, il pourrait se faire que ce sentiment si universel de pleine confiance, lié pour ainsi dire à la définition dogmatique de ce privilège spécial, eût quelque raison plus élevée, plus mystérieuse et plus profondément logique que ce serait une raison générale et applicable à tout hommage rendu à la Vierge. Si, entre la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception et la condamnation pour ainsi dire en bloc de toutes les erreurs monstrueuses qui de nos jours infestent le monde, il y avait une étroite liaison et une relation intime, de telle sorte que l'une des deux choses ne pût se faire sans l'autre, ne serions-nous pas autorisés à reconnaître dans ce sentiment des Evêques et des fidèles, non seulement un élan de dévotion et une confiance illimitée en la protection de la Vierge, mais encore une nouvelle preuve de ce qu'on pourrait appeler ce *sens logique surnaturel* dont l'Eglise est dotée, et par lequel, sous l'action directrice du Divin Esprit, elle discerne quelquefois entre les diverses vérités de la foi ce lien intime et caché que les personnes pieuses sentent, mais qu'elles ne sauraient raisonner, qu'elles affirment avec une assurance inébranlable, sans presque en avoir une conscience explicite et distincte. Quoi de plus? Les circonstances terribles au milieu desquelles le Souverain-Pontife a conçu et mûri ce dessein, pendant que les fidèles, par leurs prières, lui obtenaient de Dieu de plus grandes lumières et que les Evêques le confirmaient dans son projet par leurs études et leurs réponses, tout dans cette affaire semble conduit par une Providence mystérieuse. Tandis que l'Eglise éprouvait doulement les conséquences pratiques des erreurs dominantes, dans ce même temps, guidée par une main cachée, elle préparait pour ainsi dire et fourbissait l'arme plus puissante par laquelle elle devait bientôt les condamner et les écraser toutes à la fois.

Or, si nous ne nous trompons, ce lien, cette relation intime entre ces deux objets au premier abord si différents (le dogme de l'Immaculée-Conception et la condamnation de toutes les erreurs modernes), ce lien, nous croyons le reconnaître non pas seulement comme raisonnable, mais comme nécessaire. A tel point que la définition de ce dogme peut être considérée comme la digne la plus puissante et la plus opportune qui puisse aujourd'hui être opposée à l'invasion de l'hérésie plus ou moins manifeste. Si en était ainsi, le doute sur l'opportunité s'évanouirait, puisque l'on en verrait même apparaître clairement une nécessité très réelle: les hérétiques, loin de voir dans cette définition un nouvel obstacle à leur conversion, y trouveraient un nouvel encouragement, en voyant avec quels moyens simples l'Eglise pourvoit à l'intégrité de la foi contre une phalange d'erreurs, devant laquelle non pas seulement leurs sectes, mais la terre tout entière semble se taire; et le rire sarcastique des impies qui raille l'Eglise, parce que, disent-ils, au milieu d'un tel débordement de doctrines et de *séductions de conceptions, et de vœux*, ce rire infernal, nous le répétons, mourrait sur leurs lèvres quand ils verraient cette fois encore que, suivant la promesse de Dieu, c'est le pied de la pauvre Vierge de Nazareth qui écrase la tête de Lucifer, leur chef et leur maître.

Mais existe-t-il entre ces deux objets un lien tellement intime, une relation si étroite que la définition dogmatique demandée par les fidèles en forme nécessairement la condamnation des erreurs réclamée par la condition des temps modernes? Nous le pensons ainsi, et nous allons exposer les raisons de notre conviction, priant nos lecteurs de suppléer par leur propre sagacité et par leurs propres réflexions ce qui pourrait manquer à la plénitude d'une démonstration que les limites où nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de donner dans tous ses développements.

DEUXIÈME PARTIE.

Personne n'ignore que depuis trois siècles, c'est-à-dire depuis l'apparition du protestantisme, la guerre de Satan contre l'Eglise a pris des proportions gigantesques. Le mystère d'iniquité va se déroulant et se manifestant d'une manière toujours plus universelle et plus active, préparant ainsi la voie à l'homme de péché, qui devra se révéler à la fin des temps. De cette grande hérésie est né le rationalisme, d'abord théologique, ensuite théologique et philosophique, puis théologique, philosophique et politique, enfin théologique, philosophique, politique et social. L'hérésie de Luther, le philosophisme du siècle passé, la révolution française et le socialisme moderne sont les quatre âges, les quatre époques d'un même système, qui n'a reçu de chacune d'elles aucune idée neuve, mais un développement ultérieur, où l'on retrouvait tous les caractères des précédentes. Ce rationalisme appliquant le "panthéisme idéal" sur lequel il se fonde, à tout ce qui concerne spéculativement et pratiquement l'homme religieux et social, forme un vaste système d'erreurs qui envahit et corrompt religion, morale, sciences, littérature, arts, politique, famille, tout enfin, et menace d'arracher de ses fondements toute la société humaine, pour la reconstruire suivant ses utopies et lui donner une nouvelle organisation humanitaire. Comme renfort actif et laborieux d'un tel système théorique d'impiété, est survenue la nombreuse phalange de sectes modernes, qui, par toute espèce de moyens, s'appliquent à le réaliser, et qui forment comme un cercle, un apostolat, une hiérarchie, diamétralement opposés au sacerdoce, à l'apostolat, à la hiérarchie de l'Eglise catholique. Les sociétés secrètes, quoique exclusivement politiques en apparence, ont toutes leur tendance anticatholique plus ou moins explicite; elle n'est autre que celle qui a été signalée ci-dessus, puisque les sectes elles-mêmes sont des instruments aveugles entre les mains des principaux meneurs; et ceux-ci peut-être ont leur point de mire sur la religion bien plus que sur la politique.

Le principe fondamental de ce rationalisme aux mille formes est la *définition de la raison humaine* élevée d'abord au-dessus du dogme, ensuite au-dessus de la vérité, et enfin identifiée avec Dieu; avec Dieu qui, assimilé au grand tout, est montré subsistant principalement et se révélant comme personne dans l'humanité entière, les individus de l'espèce humaine n'en étant que des parcelles ou des manifestations finies et passagères. La conséquence inévitable de ce monstrueux système, ou plutôt son fondement logique nécessaire, est la négation absolue du péché originel, qui dans son concept catholique est comploté une pure fable, ou transformé en simple mythe. Suivant ce système, l'homme est exempt de corruption, il est parfait, il est

Voir la 4e page.

### LE MONTAGNARD

OU LES DEUX REPUBLICAINS

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Suite.

— *Signé de mon plein gré.*

La vieux soldat avait écouté avec une attention do d'habitude et respignee la lecture de ce papier dont chaque ligne, chaque mot, était une tache de honte ou une goutte de sang.

L'homme avait essayé de parler.

— Cet voix cependant... dit Dominique, ne m'est pas inconnu... Il me semble... oh !...

Cette interrogation de sa pensée à ses souvenirs fut interrompue par la même voix, qui reprit :

— Ce nom signé au bas de cet écrit, et que nos statuts nous défendent de prononcer ici, c'est bien le tien ?

— Oui, répondit Dominique d'une voix sourde.

— Ces mots : *signé de mon plein gré*, sont bien de ton écriture ?

Les lèvres de Dominique frémissaient; ses dents serrées grinçaient les unes contre les autres.

— Oui, dit-il enfin d'une voix basse.

— Citoyen, continua l'interrogateur, cet écrit dit plus que toutes les réponses que tu pourrais faire à nos questions; dès aujourd'hui, prends ton rang parmi nous; prends ta part de notre pain, et souviens-toi qu'à nos yeux, les pusillanimes et les indécis sont des traités; et que ce ser que tu tiens à la main, traités, cherches, toi et les tiens, jusqu'aux limites du monde; souviens-toi que tu dois obéissance aveugle au tribunal, et que toute infraction est punie de mort; tu appartiens à la société sous les numéros

d'inscription : 11e groupe, No. 4. Maintenant que l'on détache son bandeau.

— Cette voix !... cette voix !... murmurait Dominique, pendant que l'on dé tachait son bandeau qu'il avait devant les yeux, où donc l'ai-je entendue ?... ce n'est pas celle de Lippard... mais...

A peine ses yeux furent-ils rendus à la lumière, qu'il parcourut d'un regard rapide et investigateur tous ces visages noirs et immobiles qui étaient de vant lui.

Un grand silence régna.

— Cependant... se dit-il tout à coup en se frappant les mains, si... je me trompais... si cette voix était bien...

Son visage était pâle.

Cette scène, éclairée par les lampes fumeuses suspendues au plafond, avait un aspect lugubre.

Tout-à-coup, le vieux soldat fit un mouvement brusque, soudain, et ses deux mains, qu'il tenait convulsivement serrées l'une dans l'autre, vinrent à la fois presser ses tempes brûlantes.

— Mes souvenirs !... murmura-t-il à voix basse.

Le tribunal était toujours silencieux.

— Oh ! mes souvenirs !... mes souvenirs !... répétait Dominique.

Le président se leva.

— La séance de réception est levée, dit-il. Alors, l'homme qui accompagnait Dominique, lui présenta, comme on avait fait à Matthias et à Arthur DeSavemay, une robe et un masque noir.

C'est déjà avec un sentiment de profonde répulsion que nous avons retracé une des scènes mystérieuses des *soirées secrètes*. Elle entrainait dans le cadre de cette histoire et il nous était impossible de la passer sous silence.

Aussi ne ferons-nous pas assister le lecteur à la séance qui suivit la réception des trois nouveaux frères, réception à laquelle les chefs supérieurs de l'association attachaient une grande importance.

Ce fut une tempête déchaînée de protestations démagogiques, des cris furieux, des hurlements de patriotisme de propositions plus ou moins hulinées tendant toutes à faire *triumpher les grands principes d'affranchissement*, apologie du pillage, de l'incendie, du bouleversement de la société et des plus néfastes jours de 93.

Pouvait-il être différent, le langage de ces hommes habitués de tout temps à vivre des *hasards de la démocratie*. Là, les nutures les plus viles, les plus basses, les plus souillées, marchaient de pair; la honte, le crime ou le déshonneur qu'elles entraînaient après elles étaient couverts par une absolution générale, et il n'est pas de misérable sans conscience comme sans courage, auquel il n'eût poussé des idées d'ambition grossière au milieu de ces conciliabules.

Jan. ais !... jamais la plume de l'écrivain et le cœur de l'honnête homme ne flétriront assez dans leur indignation ces innombrables patriotes, qui montaient le crime sur un pavais et rêvaient la destruction de la société.

On parla du triomphe prochain et inévitable de la cause, du renversement de la royauté, et du déploiement sans limites de la pensée purement démocratique. On déclara séance tenante et par acclamation, que les biens des ministres de Louis Philippe et ceux des membres de deux chambres qui composaient l'infâme majorité, seraient confisqués au profit de l'état et considérés comme propriétés nationales; on déclara bien, il est vrai, (et grâce en soient rendues aux âmes compatissantes de cette société) allouer une indemnité de *deux francs cinquante centimes par jour* pour subvenir à leurs besoins; cette somme devait leur être payée chaque soir à la chambre noire de l'hôtel des postes; tout parent ou ami reconnu leur donner de l'argent serait déclaré traître à la patrie et puni de mort.

Une autre décision portait qu'un organe du peuple dans la presse serait fondé et distribué gratuitement.

Les journaux listes retrgrades devaient être fusillés immédiatement.

Ceci est historique et textuel.

L'on s'en rapportait au dévouement éclairé du tribunal, pour transmettre la *lumière* sur tous les points de l'Europe où se étendait le vaste réseau révolutionnaire.

L'aspect de cette réunion, silencieuse par intervalle, hurlante et désordonnée soudainement, avait quelque chose de sinistre et qui répondait bien au but criminel de l'association.

En dernier lieu il fut arrêté que les membres du comité supérieur, formant le tribunal,

La Religion en Australie.

La Sacree Congregation de la Propaganda a fait imprimer... La religion en Australie...

DESTRUCTION DES AUSTRALIENS PAR LES ANGLAIS

Les colonies protestantes, qui accomplissent tant de prodiges pour s'enrichir, sont pour les pauvres sauvages, habitants de ces contrées...

La semaine dernière, les colons ont tué un nombre immense de sauvages; ils les avaient entourés pendant qu'ils étaient auprès de leurs feux...

que celui de Dieu à amener les sauvages à la vie humaine et civile, et par elle à la lumière de Jésus-Christ et aux biens éternels de la rédemption...

NOUVEL ÉVÊQUE.—Des lettres reçues d'Halifax, ces jours derniers, annoncent que M. Connolly, de cette ville, a été nommé successeur à Mgr. Dollard comme évêque de cette province...

TEMPLE PROTESTANT CONVERTI EN ÉGLISE CATHOLIQUE.—Si la consécration d'une église est toujours une chose si imposante, combien il est plus consolant pour le cœur catholique, de voir un temple arraché à l'erreur...

C'est le 1er juin que Sa Grâce l'Archevêque de New York, assisté de quatre évêques, c'est-à-dire, des évêques de Boston, Louisvill, Pittsburg et Nashville, en présence d'un peuple nombreux, a consacré cette église sous le vocable de Ste. Anne...

Par une coïncidence merveilleuse, celui qui prêchera la vérité dans ce temple antérieurement dédié à l'hérésie, M. Forbes, ci-devant ministre protestant, et maintenant zélé prêtre catholique, a été choisi pour desservir cette nouvelle église de Ste. Anne.

Depuis trois ans, quatorze ministres ont été convertis à la religion catholique par le ministère d'un humble prêtre dans le seul Etat de New-York.

Nous apprenons que la bénédiction de la première pierre d'un Asile de la Providence à St. Hyacinthe, doit avoir lieu jeudi à trois heures de l'après-midi. Il y aura le matin grande messe et sera on à l'érection de la St. Jean Baptiste, lequel sera suivi d'une procession par les membres de la société de St. Jean Baptiste...

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, nous avons lieu de croire, et nous l'espérons aussi, que cette double solennité attirera un concours nombreux et respectable tant de citoyens de la ville que de résidents de St. Hyacinthe et des paroisses circonvoisines.

Nécrologie.

La mort vient d'enlever inopinément un membre du clergé canadien, qu'il honorait infiniment par ses lumières, et par des talents de premier ordre. Le Révérend JEAN HOLMES, connu par sa haute réputation...

MORT SUBITE.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec un profond regret que le Rév. JEAN HOLMES, prêtre du Séminaire de Québec, vient de mourir subitement à Lorette. Il avait commencé à écrire une lettre et l'encre n'était pas encore sèche lorsqu'il a trouvé le mort dans sa chambre...

M. Holmes appartenait à l'Association de trois messes pour les prêtres défunts. Ses funérailles ont eu lieu hier, à Québec, dans la chapelle du Séminaire.

P. S.—La notice biographique annoncée nous arrive dans le Journal de samedi, et nous la reproduisons en son entier.

Notice Biographique sur feu Messire Jean Holmes, prêtre du Séminaire de Québec.

La mort vient d'enlever un de ces hommes dont le Canada doit inscrire le nom parmi ceux de ses plus respectables citoyens.

M. Jean Holmes, prêtre du séminaire de Québec, est décédé le 18 du courant, à 9 heures du matin, à l'ancienne-Lorette où il s'était retiré depuis un an et demi pour sa santé.

Né à Wind-or, dans l'état de Vermont, E.-U., de parents protestants, le 7 février 1799, il se destina d'abord à être ministre, mais étant venu en Canada et y ayant eu occasion de connaître la religion catholique, il se décida à l'embrasser. Il alla passer deux ans au collège de Montréal pour y étudier la philosophie.

Dès lors, sa piété l'inclina vers l'état ecclésiastique. Il professa quelque temps la philosophie à Nicolet, puis ayant été ordonné prêtre le 5 août 1823, il fut successivement vicaire de Berthier (district de Montréal) et missionnaire des townships de l'Est où il avait à diriger une population nombreuse disséminée sur un immense territoire. L'empire des saisons, la difficulté des chemins, mais surtout sa chute dans une rivière couverte de glace, à la suite d'une course fatigante, lui firent contracter des infirmités qui, après l'avoir tourmenté pendant trente ans, vinrent de l'enlever tout à coup. Obligé de laisser un ministère trop pénible pour ses forces épuisées à 28 ans, et ayant lieu d'espérer qu'une vie sédentaire rétablirait sa santé, il offrit ses services au séminaire de Québec. Les directeurs de cette maison les acceptèrent avec joie, et après une année d'épreuve, l'agrégèrent en 1828, puis l'admirent comme directeur l'année suivante.

Dès lors il commença à montrer sur un nouveau et plus vaste théâtre les talents extraordinaires dont la nature l'avait doué. Professeur, il sut s'acquiescer l'estime de ses élèves par sa douceur, comme il les étonnait par ses con-

naissances qui étaient, on pourrait dire, universelles; histoire ancienne et moderne, langues latine, grecque et hébraïque, philosophie intellectuelle et morale, physique et chimie, mathématiques, astronomie, histoire naturelle, il enseigna successivement toutes ces diverses branches et y déploya ce jugement sûr, cette mémoire fidèle et tenace qu'on a toujours admirée en lui. Outre une histoire du Canada encore manuscrite, et plusieurs traités élémentaires qu'il a rédigés pour les classes, il a publié trois éditions d'un traité de géographie qui peut être regardé comme le meilleur ouvrage qui existe en ce genre. Claire, méthodique et parfaitement adaptée à l'intelligence et aux besoins de la jeunesse, ce livre renferme le fruit de longues et consciencieuses recherches. Aussi a-t-il été regardé par des hommes compétents comme digne d'une foi entière. Aux États-Unis, ce traité a été traduit en anglais et adopté dans un bon nombre d'établissements.

Professeur éloquent, il a rendu son nom célèbre parmi toute la population catholique de Québec qui se pressait autour de la chaire pour l'entendre. Il ne reste plus de lui que ses "Conférences de N.-D. de Québec," au nombre de six; elles suffiront pour lui assurer une place distinguée parmi les orateurs chrétiens et les véritables philosophes.

Préfet des études au séminaire de Québec, il a rendu à cette maison et à tout le pays d'éminents services. Il a su imprimer aux études une direction solide et nouvelle, en rapport avec les nouveaux besoins de la société, tout en respectant le fond d'une méthode, fruit de l'expérience et des siècles.

En 1836, il passa en Europe et en revint au bout d'un an et demi avec la plus belle collection de minéraux que possède le Canada, avec des livres et des instruments de physique, non seulement pour le Séminaire de Québec, mais aussi pour les collèges de Sainte-Anne, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe. Il avait aussi choisi, avec des peines infinies, d'excellents professeurs pour les écoles normales du Bas-Canada, qui ont été obligés de s'en retourner par suite des changements causés par les troubles de 1837 et 1838.

Pour achever son éloge, il resterait à parler de ses vertus sacerdotales, de ce zèle qui a haï la fin de sa vie, de cette science ecclésiastique qu'il ne cessait de cultiver au milieu de ses nombreuses occupations, de cette piété tendre qui se reflétait dans ses discours, de cette conscience délicate jusqu'au scrupule; mais occupons-nous de ce qui fera le plus bel ornement de sa couronne dans l'éternité. Puisque l'adversité et la douleur sont un feu qui éprouve les âmes justes, comme un métal précieux, le vénérable prêtre que nous regrettons aura pu présenter au tribunal du souverain juge trente années de douleurs continuelles et de joies croissantes supportées, nous ne dirons pas seulement avec patience, mais avec une calme résignation et un courage qui laissait à son esprit la lucidité et la force nécessaires pour vaquer à ses occupations. Ce long et cruel martyre, si on parlait rarement et toujours avec des termes pleins de la plus complète résignation à la volonté de Dieu et d'espoir d'en recevoir la récompense.

Obligé depuis bientôt quatre ans de se retirer à la campagne, il essaya de rétablir ses forces à la Malbaie, puis à Pte aux Coudres et à Lorette. Mais aucun lieu ne lui offrait ces adoucissements qu'il ne cherchait que pour être en état de servir encore la religion.

Depuis plusieurs jours il paraissait plus pâle qu'à l'ordinaire, un commencement de fièvre lui causait une soif ardente et une grande faiblesse. Néanmoins il sortait tous les jours pour prendre l'air et rien n'indiquait une mort prochaine. Le 18 juin au matin, il se fit apporter son déjeuner à l'ordinaire, mais, contre sa coutume, il n'appela point son domestique pour rapporter la vaisselle. Celui-ci s'en inquiéta et, ayant frappé à la porte, n'entendit qu'un gémissement faible et sourd. Ayant ouvert la porte, il le trouva gisant à terre dans la posture d'un homme tombé en défaillance étendu à genoux, une main sur le front et l'autre appuyée par terre. On le porta dans son lit et on essaya de le ranimer pendant qu'on allait chercher M. le curé du lieu qui lui administra les derniers sacrements sous condi-

tion. On trouva sur sa table le commencement d'une lettre adressée à son médecin, dont les derniers mots étaient encore tout frais, et un petit mémoire daté du jour même, pour demander quelques articles dont il avait besoin. Cette mort, quoiqu'elle paraisse avoir été subite et causée par une congestion cérébrale produite par la chaleur de derniers jours, est bien loin d'avoir été imprévue pour ce digne prêtre. Depuis longtemps il avait mis ordre à ses affaires temporelles et la sérénité avec laquelle il parlait de puis quelques semaines de cet événement qu'il paraissait pressentir, peuvent nous faire juger que sa mort n'a été que la fin d'un cruel martyre et le passage à un bonheur éternel.

son corps apporté de Lorette a été déposé dans la chambre de M. le supérieur du Séminaire, en attendant ses funérailles.

M. Holmes appartenait à la société des trois messes et à la congrégation du Petit Séminaire de Québec. R. L. P.

Lundi, 6 Juillet prochain, et les jours suivants, il y aura, dans la maison N. 49, rue Notre-Dame, près de l'ancien Hôtel Donagana, un Bazar dont le produit est destiné au soutien des femmes âgées et infirmes et des orphelins de l'Asile de la Providence de Montréal. Les Dames directrices de ce Bazar seront: Mesdames Wilson (l'épouse du Maire actuel), Vallières, Vanfelson, Chisholm, C. Chériar, D. Lacroix, DeRocheblave, Lévesque, Furniss et Delveccio.

Bien que l'Asile de la Providence compte déjà quelques années d'existence, cependant tout le monde n'est pas encore exactement informé du bien immense qu'il opère en cette ville. Les Sœurs de Charité qui le dirigent ont habituellement sous leurs soins une soixantaine de femmes vieilles et infirmes et autant de petites filles orphelines. Parmi les vieilles se rencontrent des infirmités de toute espèce. Les unes sont sourdes, les autres muettes; celles-ci paralysiques, celles-là aveugles. Quelques-unes sont continuellement alitées. Il y en a d'imbécilles et d'autres complètement aliénées. Pour soutenir toutes ces personnes infortunées, les Sœurs n'ont d'autres ressources que leur industrie et quelques secours qu'elles reçoivent de personnes charitables. Mais tout cela est bien loin d'être suffisant pour subvenir aux besoins de tant de misères. C'est pourquoi les charitables Dames ci-haut mentionnées ont résolu de faire cette année un Bazar plus considérable qu'à l'ordinaire, afin d'aider les Sœurs de Charité à pourvoir davantage aux nécessités de leurs infirmes et de leurs orphelins. En conséquence elles s'attendent que leur zèle sera récompensé, et que le public, qui s'est toujours montré si empressé de venir au secours de l'humanité souffrante, lorsqu'on a fait appel à sa générosité, ne manquera pas de donner le plus grand encouragement à leur bazar en cette circonstance. (Communiqué.)

Nous extrayons du Pilot la lettre suivante qu'il dit émaner d'un monsieur de cette ville, politique conservateur, et dont, à ce titre, l'éloge qu'il fait de la conduite récente de M. Hincks vis-à-vis du ministre colonial, ne peut être suspectée de favoritisme. Le correspondant semble vouloir dire que le résultat du refus du cabinet métropolitain de donner suite aux engagements du ministre précédent, serait la réalisation du rêve annexionniste. Ce point est l'un de ceux sur lesquels, sans doute, le Pilot diffère d'avec l'écrivain qui les soulève. Le caractère de cette production est une nouveauté dans un journal comme le Pilot, mais il démontre que l'insulte à la coraie provenue de ce dé-appointement éprouvé par elle de la part du cabinet Derby, relativement au chemin de fer d'Halifax au Canada, est profondément ressentie, et certainement elle doit l'être.

A l'Honorable Francis Hincks.

Monsieur.—En commun, je pense, avec la grande masse des habitants de cette Province, je me réjouis de la position courageuse et ferme que vous avez prise par votre lettre au Secrétaire Colonial. Il est très bon que le gouvernement et le peuple d'Angleterre sachent qu'alors que les sentiments d'attachement et

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 22 JUILLET 1852.

PREMIERE PAGE:—Convenances sociales d'une définition dogmatique sur l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie, (première partie.)

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES:—1793-1848.—Seconde partie: 1848.—(Suite.)

Un correspondant du Montreal Herald rend témoignage dans les termes suivants au succès de la prédication des RR. PP. Oblats parmi les ouvriers des chantiers à bois sur l'Ottawa:—

"Il est agréable d'ajouter qu'une très grande amélioration s'est manifestée dernièrement dans leur conduite, à telle enseigne que les travailleurs sur l'Ottawa commencent à pouvoir prétendre à autant de respect que les classes des mieux dirigés du pays. L'établissement général de la tempérance est naturellement la cause de ce changement, et cette réforme est un bénéfice des maîtres autant qu'à celui de ses employés, car celui qui écrit ces lignes est instruit qu'un lieu de passer, comme ci-devant, le lundi, dans une oisiveté presque entière, les ouvriers commencent de bonne foi ce jour-là leur semaine de travail. Les Père Oblats, qui ont une mission sur la Gatineau, ont beaucoup fait pour amener ce résultat; parmi les ouvriers catholiques, et ceux-ci paraissent apprécier leurs services, puisqu'une souscription dans les environs a produit £150 pour leur construire une demeure."

aviseraient entre eux sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces. On remettait entre leurs mains la sainte cause confiée à leur patriotisme. Alors Faustin se leva. La séance ne pouvait se terminer sans une allocution chaleureuse. —Soyez calmes, frères, s'écria-t-il, le moment approche; le trône de la tyrannie va bientôt s'érouler; que vos armes soient prêtes, que vos regards soient fixés et résolus. Bientôt le signal sera donné, et il retentira d'un bout à l'autre du globe. A bientôt donc, frères, mais cette fois, au grand jour, sous le soleil, et le glaive de la délivrance à la main! Ces paroles ne pouvaient manquer d'obtenir un succès éclatant; unssi un hurrah forcé d'acclamations les accueillit. Quand le silence fut à peu près rétabli, le président dit d'une voix solennelle: —Frères et citoyens, ceux que vous avez chargés de veiller à l'accomplissement de cette grande œuvre à laquelle tous nous travaillons, ont décidé qu'un des membres de cette association serait chargé d'une mission terrible, il est vrai, mais indispensable. Le but de cette mission est indiqué dans cette enveloppe cachetée; celui qui sera désigné devra seil en prendre connaissance. Tous les numéros d'inscriptions que voici vont être placés devant vous dans une urne; j'y ajoute les numéros de trois nouveaux membres, qui viennent de prêter serment; le sort décidera. Tous les yeux se portèrent instinctivement sur l'enveloppe sur un large cachet noir.

Le secrétaire se leva, monta sur l'estrade et présenta au président une corbeille contenant les numéros d'inscriptions; celui-ci, en se penchant pour y déposer les trois numéros nouveaux, dit rapidement à voix basse au secrétaire: —Marini, tu sais celui que le sort doit désigner? —Certainement, répondit Marini de même. Ces paroles avaient été dites si bas, que personne parmi les assistants ne put les entendre; les masques empêchaient qu'on ne s'aperçût même du mouvement des lèvres. Le secrétaire descendit de l'estrade et, au milieu du silence général, ouvrit les urnes et plaça dans chacune d'elles une portion à peu près égale de billets; puis, il les remua l'une après l'autre avec une persistance et une impossibilité dignes des plus grands éloges. —Que les urnes restent ouvertes, dit le président, et qu'un d's frères présente un numéro dans l'une d'elles à son choix. Plusieurs personnes se détachèrent des groupes formés dans les coins de la salle. Une s'avança, et, après un moment d'hésitation, plongea sa main droite dans l'urne du milieu. Il en tira un numéro plié avec soin et le remit au secrétaire, qui l'ouvrit et lut à haute voix: —Onzième groupe, No. quatre. Dominique se redressa plutôt par un pressentiment que par la connaissance de la réalité. Seulement, ces chiffres frappèrent son oreille comme frappe un cri de douleur avant

même qu'on ait compris ce qu'il cache de souffrance. Le secrétaire répéta une seconde fois. —Que celui auquel appartient ce numéro d'inscription réponde, dit un des membres du tribunal. Dominique fit un mouvement soudain; car c'était la même voix qui avait parlé encore, celle qu'il lui semblait reconnaître. —Oh! dit-il en se frappant le front, cette voix! cette voix!... —N'est-ce pas un des membres qui viennent de prêter serment, ajouta le secrétaire en paraissant consulter des notes. —Onzième groupe... no. quatre! dit Dominique avec effroi. C'est moi! c'est moi! —Frères, dit le président en s'adressant à tous, l'ordre renfermé sous cette enveloppe cachetée doit être lu, lorsque le membre chargé de son exécution sera seul avec le tribunal. A bientôt, frères, à bientôt! Alors les personnes présentes sortirent une à une. Dominique resta en face du tribunal. —Ouvrez cette enveloppe, et lis l'ordre, lui dit-on. Dominique prit le papier et brisa lentement le cachet. A peine eut-il jeté les yeux sur les lignes écrites, qu'il rejeta le papier avec une suprême indignation. —Horreur! horreur! s'écria-t-il. Tous les membres du tribunal se levèrent à la fois. La figure du vieux soldat avait une expression superbe, et ses yeux étincelants s'ar-

étaient sur chacun des masques, comme s'ils eussent été des visages. —Suis-je donc ici au milieu d'assassins? dit-il d'une voix tonnante en s'appuyant d'une main sur la table. —Le tribunal ordonne et ne rend pas compte de sa conduite, dit une voix. Dominique se retourna et bondit comme si un reptile l'eût mordu au talon. —Oh! parle, parle encore, toi! lui dit-il. —Savez-vous, s'écria-t-il après un instant de silence, savez-vous ce que contient cet ordre sacrilège? Mais qui donc êtes-vous, vous qui cachez vos visages pour ordonner les plus lâches des forfaits? Vous avez donc été élevés avec des tigres et avec des vipères! Tenez, tenez, je vous le conseille, prenez garde à moi! Je suis vieux, mais je suis un soldat, et vous êtes des lâches! Il repoussa violemment la table qui était devant lui. La Société Royale d'Humanité de Londres présentait à l'égard des personnes tombées à l'eau; lorsqu'elles ont subi une trop longue immersion, le traitement simple dont suit la direction: 1. Ne point perdre de temps. 2. Eviter d'agir avec rudesse. 3. Ne point tenir le corps élevé par les pieds. 4. Ne point le rouler sur des cârs. 5. Ne le point frotter avec des sels ou des spiritueux. 6. Ne point injecter de tabac ni en injecter la fumée. Traitement recommandé par la société. 1. Transporter le corps avec soin, la tête et

les épaules dans une situation élevée, à la maison la plus proche. 2. Développer le corps, le frictionner ensuite jusqu'à ce qu'il soit sec; puis, l'envelopper dans des couvertures chaudes, le mettre dans un lit chaud, dans une chambre chaude où il n'y a pas de fumée. 3. Essuyer et nettoyer la bouche et les narines. 4. Afin de rétablir la chaleur naturelle du corps, promener une bassinoire couverte au-dessus des reins et de l'épino dorsale. Mettez des ventouses ou bouteilles pleines d'eau chaude ou des briques réchauffées sur le creux de l'estomac, en dedans des aisselles, entre les jambes et sur la plante des pieds. Frottez le corps avec des flanelles chaudes. Frottez rapidement avec la main le corps, cependant ne suspendez point les autres moyens, amis, s'il est possible, plongez le corps dans un bain à la chaleur du sang, 100 degrés Fahrenheit ou 30 degrés Reaumur. Ce qui vaut mieux que les autres moyens pour ramener la chaleur. 5. Passer souvent dans les narines des sels volatils ou de la corne de cerf. 6. Nudmetre dans l'appartement que les personnes dont la présence est nécessaire. Observations générales.—Si la vie revient, donnez une cuillerée à thé d'eau chaude, et si le malade peut avaler un peu de vin chaud ou du brandy avec de l'eau chaude en petite quantité. Laissez le malade dans le lit et l'encouragez à dormir excepté dans les cas d'apoplexie, d'ivresse ou d'un coup de soleil.

de loyauté à notre Reine et à la métropole... de l'indépendance aux officiers qui en ont toujours usé envers nos représentants et nos intérêts avec silence ou mépris.

Vous avez dit au Secrétaire Colonial et à ses collègues qu'ils n'avaient pas consulté les intérêts du gouvernement de Sa Majesté en se condamnant comme ils l'ont fait... et je crois que vous n'avez dit là que la vérité.

Sir James Stuart, à son retour d'Europe, venant de recevoir des membres du barreau de Québec, une adresse de congratulations sur le rétablissement de sa santé...

Nous devons à la bienveillance de H. L. Langevin, écrivain, copie des "Procédés du comité général du chemin de fer du Nord"...

Nous avons reçu un numéro de l'Avenir, qui vient de paraître amélioré sous le rapport typographique, et dont la rédaction politique ne présente au fond rien de neuf.

L'expérience d'un colon dans les Etats de l'Ouest. A l'Éditeur du Globe. Cher monsieur.—Dans votre feuille hebdomadaire du 11, quelques assertions au sujet de l'émigration du Canada aux frontières de l'Ouest...

LA VILLE DE BYTOWN.—L'Ottawa Citizen fait les réflexions suivantes sur l'état actuel de cette ville, qui aspire à bon droit à prendre rang parmi ses aînées du Canada:—Est :

"Nous observons que plusieurs de nos confrères de l'Ouest viennent avec ostentation, en les honorant, les médailles d'or qui ont lieu dans leurs endroits respectifs, et se contentent de plaindre un avenir brillant à chacune de leurs villes respectives. Sans être jaloux de leur prospérité, ni prétendre jeter des doutes sur l'accomplissement final de leurs prédictions, nous ne voyons que leur intimer qu'il est sur Bytown, jusqu'à ce qu'elle soit connue sous le nom de Bytown, jusqu'à ce qu'elle soit connue sous le nom de Bytown, jusqu'à ce qu'elle soit connue sous le nom de Bytown..."

En tant qu'il s'agit de transactions d'affaires, je préfère de tout point le Canada. Toutes les affaires aux Illinois se traitent en obtenant douze mois de crédit, au bout desquels vous avez droit à un jour de répit—à la condition de ne point prolonger encore de douze mois ce délai, et, cela étant, il y a neuf cas sur dix où le recouvrement a lieu par les voies de contrainte.

C'est là ce que nous pronostiquons pour Bytown, d'après les facilités à provenir du chemin de fer, et par suite de l'énergie et de l'esprit d'entreprise qui démontrent déjà ses habitants. Des constructions d'une étendue plus ou moins grande, y sont continuellement en progrès.

FAITS DE L'ÉTRANGER. L'assassin Murray. Des feuilles anglaises accusent le gouvernement romain de ne vouloir communiquer au consul anglais, M. Fœberon, les particularités se rattachant au délit pour lequel cet homme est condamné à la peine de mort;

On trouve dans un journal français la mention suivante de cette affaire:— "On commença enfin à voir clair dans l'affaire du nommé Murray, qui attend à Rome de subir la peine de mort à laquelle il a été condamné."

Des explications échangées entre lord Dudley Stuart et lord Stanley nous apprennent que le dit Murray, dont les ancêtres ont servi dans l'armée anglaise, a fait partie de la horde de bandits qui occupèrent Rome sous la République. Or, Murray s'est montré si digne soldat de Garibaldi, que le gouvernement révolutionnaire l'envoya à Ancone comme agent de police.

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

La misère par l'application des théories de leurs amis prétendus. L'observation du dimanche fut partie d'un code qui prescrit et inspire l'amour du travail, de l'ordre, de la tempérance; l'homme animé de ce sentiment peut, non seulement sans inconvénient, mais en en recueillant même d'immenses avantages, consacrer un jour sur sept au repos, à la méditation, à l'acquiescement de ses devoirs envers Dieu.

"Il faut avoir vécu dans les pays protestants, notamment en Angleterre, que je cite de préférence, à cause de la prédilection qu'affichèrent longtemps nos philosophes pour cette contrée marchande et cette terre d'incrédules; il faut avoir été témoin de l'exercice scrupuleux et presque judicieux avec laquelle on y observe la loi qui défend de vaquer le dimanche à aucun travail, pour comprendre à quel point les habitants de ces pays, transportés dans le nôtre, sont choqués de la scandaleuse violation de cette même loi par nous."

La cessation du travail à des jours fixes est même le seul acte unanime, le seul moyen universel par lequel une nation puisse proclamer la loi d'un Dieu commune à toutes les nations, car les cultes varient sur tout le reste; et d'ailleurs les pratiques en sont, par leur nature, pour ainsi dire personnelles et facultatives; on ne saurait généralement contraindre tous les individus à les observer.

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

On lit dans l'Asacian: "L'observation du dimanche tend à rentrer dans les habitudes de la nation française, et nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la lovable initiative qu'il a prise sous ce rapport, quant à son action personnelle et à celle de ses agents."

Plusieurs circonstances par un grand événement.—Agostini (Ignace-Joseph), maréchal des logis à la 17e légion de gendarmerie: 27 ans de service; a opéré la destruction du bandit corse Padovani, féar de sa contrée.

OUVERTURE DE LA MAISON DE PLANTAGENET. Les boites, serofuleux, paralytiques et les malades de la dyspepsie, tous les convalescents, ceux qui cherchent le plaisir et la santé; feront bien de venir à l'Établissement HOTEL, qui vient de s'ouvrir à PLANTAGENET, près de la fameuse source, dont la vertu est connue de tout le continent.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UNE jeune demoiselle, bien recommandée, accepterait la direction d'une école dans une paroisse de ce District. S'adresser au Rédacteur des Mélanges Religieux, 21 juin 1852.

AU PUBLIC. JEUDI, 24 Juin, aura lieu à St. HYACINTHE, la bénédiction solennelle de la première pierre d'un AZILE nouveau de la PROVIDENCE. Les citoyens et le public en général sont invités à y patronner de leur présence en cette occasion.

QUATRE RELIGIEUX OU CHOIX DE CANTIQUES. UN rapport avec l'esprit de l'Église dans la Célébration des Dimanches et des Fêtes, le temps d'une Nativité, la Prédication des Sacraments et le MOIS DE MARIAGE, etc. Ouvrage dans lequel on a fait entrer un grand nombre de morceaux inédits et d'Airs Nouveaux, formant un beau Volume in-18 de 392 Pages dont 156 Pages sont en MUSIQUE NOTÉE. Ce Livre est richement relié et peut être donné en Prix aux Examen, le Prix n'en est que de QUINZE Chelins la Douzaine.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ. LES SOUSIGNÉS ont l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé qu'ils ont reçu ces jours derniers, par le Star, venant directement de Bordeaux, leur Assortiment de VIN BLANC DE BORDEAUX pour la Célébration de LA MESSÉ, et qu'ils le vendent à des PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE, A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, RUE ST-VINCENT, N° 3, LE CONSEILLER UNIVERSEL, ALMANACH DE LA SANTÉ DESTINÉ AUX FAMILLES, POUR L'AN 1853.

CONTENANT, outre le Calendrier ordinaire; Prophétie pour tous les mois de l'année, Conseils pour les quatre saisons, Hygiène des nouveaux nés, Médecine maternelle, Hygiène en paraboles, Médecine des commensaux, Morsures des chiens enragés, Piqûres d'abeilles, etc. On y arrête dans le gosier, Soins à donner dans les empoisonnements, Saignements de nez, Piqûre de la vipère, Écharde, Piqûre d'épingles, etc. Corps étrangers dans l'oreille, Maux de dents, Engorgement, Choléra, Brûlures, Mal de mer, Maladies qu'il ne faut pas guérir, Légon fatal aux ouvriers par le Dr. Massé, Remèdes et Recettes diverses, Spécifique contre le spleen et l'ennui, Hygiène du cheval, Médecine vétérinaire, Bêtes à cornes.

LI VRES. LE SOUSIGNÉ a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une partie de son importation d'Europe, comprenant une superbe collection de LIVRES de Prières, de Dévotion et d'Histoire, ainsi qu'un bon choix de livres avec couvertures enjolivées propres à être données en prix aux examens.

ment de sa nature : par conséquent il ne peut...

SOCIÉTÉ FORMÉE.

Les sous-signés se sont de ce jour associés pour faire...

MOIS DE MARIE OU LE MOIS DE MAI.

On trouvera chez le sous-signé une jolie édition du mois...

AVIS.

Un ancien instituteur, muni d'un diplôme, enseignant...

SITUATION DEMANDEE

Un instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années...

PEINTURE, HUILE, ETC.

Le sous-signé offre ses plus sincères remerciements à...

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES.

Le sous-signé vient de recevoir de France, par la voie...

A Vendre.

Le Manuel de la Visite Episcopale dans les Communautés...

COLLEGE JOLIETTE.

Le Collège d'Etudes de cet établissement se divise ainsi...

AUX AMATEURS d'Estampes et Gravures.

Le sous-signé vient de recevoir par la voie de New-York...

CHEMINS DE CROIX.

Le sous-signé a l'honneur respectueusement les Messieurs du Clergé...

LIVRES NOUVEAUX.

MEDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C.

ACADEMIE DE ST. ANDRÉ D'ARGENTMONT.

Comité du Lac des Deux Montagnes, District de Montréal, Canada-Est.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Les sous-signés, ayant l'intention de discontinuer l'impression...

FROMAGE DE GRUYÈRE.

16 avril 1852.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE Edition, augmentée des prières de la Messe...

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France...

AVIS AUX ORGANISTES.

Le sous-signé qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale...

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



DESCRIPTION DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS.

LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments...

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Sous-signés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé...

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le sous-signé offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé...

TELS QUE

Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ...

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

(du Canada) (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

QUEBEC-AGENT-H. W. WELCH, ETC.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorrel-R. Harrower, Etc. St. Andrew-Frank Parrish, Etc.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

AGE A ATTENDRE.

Table with columns: Age, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

LISTE DES AGENTS.

Montréal... MM. E. R. FABRE et Cie. Lib. Trois-Rivières... VAL. GUILLET, Etc.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ème Edition.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE.

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie...

Appareil Mécanique à Scier le Bois.

LES sous-signés s'étant procurés d'un appareil propre à scier le bois...

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite Rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 21 Juin 1851.

LOUIS RICARD, AVOCAT.

Rue St. Vincent, No. 5. Montréal, 17 octobre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

Chargé de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement de vente et achats de lots de terre...

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES.

ET Agents délégués de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes...

DR. GLOBENSKY.

GRANDE RUE DU FAUBOURG SAINT LAURENT No. 91. Montréal, 19 septembre 1851.

JOSEPH T. DORVAL, MAÎTRE-MENUISIER.

Atelier, quatrième maison de l'avoignure Nord-Est de la rue St. Catherine, sur la rue des Allemands.

GYMNASE & ACADEMIE D'ARMES.

Tenu par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour l'année (non compris les frais de port) £1. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion... 20 0 0. Chaque insertion subséquente... 0 0 7.

Liste des Agents.

Montréal... MM. E. R. FABRE et Cie. Lib. Trois-Rivières... VAL. GUILLET, Etc.